

CHARTRE INFORMATIQUE INTERNE

Préambule

Un résident peut à l'insu du FJT, utiliser à des fins délictueuses la connexion internet mise à sa disposition : téléchargements frauduleux de fichiers en méconnaissance de la législation sur les droits d'auteurs (musique, films,) ou encore diffusion de textes racistes ou violents sur des forums, par exemple.

En cas de plainte, la preuve dont disposera la justice sera l'adresse IP de l'ordinateur d'où l'infraction a été commise. Le foyer a donc investi en 2015 dans un système composé d'un routeur + Hot spot avec NAS de stockage permettant de « tracer » les utilisateurs. Ce point est expliqué dans le règlement de fonctionnement du foyer.

Cette chartre a pour fonction de fixer les règles de bonne conduite à respecter dans l'usage de l'internet et les assortir, le cas échéant de sanctions. Ce document devra être signé par le résident (et cosignés par les parents ou responsables légaux ou structures nous confiant le jeune s'il s'agit de résidents mineurs).

BONNES PRATIQUES D'UTILISATION DE L'INTERNET

La charte a pour objet de fixer les règles de bonne conduite à respecter, les usagers s'engagent :

- A ne pas consulter de sites à caractère pornographique ou interdits par la loi (sites racistes, xénophobes, pédophiles) ;
- A ne pas utiliser internet à des fins prohibées par la loi (téléchargements frauduleux de fichiers au regard de la législation sur les droits d'auteurs, atteinte à la vie privée d'autrui, racisme, diffamation, injure, pédophilie, piratage de sites).

En cas de téléchargement illégal ou de piratage, les internautes s'exposent à des sanctions par l'HADOPI. La Haute Autorité HADOPI, a pour vocation la lutte contre le piratage sur Internet. Sont ainsi principalement visés les nombreux utilisateurs ayant recours à des téléchargements illégaux via des plateformes de partage de fichier (réseaux dits « peer to peer ». En cas de téléchargement illégal, l'Hadopi est chargée d'avertir les internautes par le biais d'un premier email d'avertissement. Cet envoi s'inscrit dans la procédure de réponse graduée qui peut dans certains cas aboutir à une sanction.

Poursuites et amendes :

Le téléchargement illégal d'une œuvre protégée par les droits d'auteur expose à des risques de sanction pénale. En théorie, ce fait est susceptible de constituer un délit de contrefaçon dont la peine peut atteindre jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300.000 euros d'amende.

A l'issue de la procédure judiciaire, le juge aura alors la possibilité de prononcer l'amende prévue par les contraventions de 5^{ème} classe à l'encontre de l'internaute.

Responsabilités

Tout résident du FJT est responsable des pertes et des dégradations, commises sur le poste ordinateur mis à sa disposition à l'accueil, y compris, celles qui seraient dues à l'e-mail ou à l'Internet. A ce titre, vous devez respecter les normes et pratiques qui suivent. Le non-respect de celles-ci pourrait être considéré comme abusif.

L'article 1383 du Code Civil précise bien : « *chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais également par sa négligence ou par son imprudence* »

Bon usage

Lors de l'utilisation de l'e-mail et de l'Internet :

- Contrôler les sites quand vous vous rendez sur un nouveau site

Il est déconseillé d'utiliser votre mail ou internet pour :

- Envoyer du courrier en chaîne, participer à des jeux en ligne, télécharger des jeux, des économiseurs d'écran, de la musique, des logiciels et vous inscrire à des listes de diffusion, ou des groupes de discussion, ou envoyer des messages à des groupes d'échange.

- Envoyer des informations sensibles commercialement sans cryptage adéquat, car Internet n'est pas un moyen de transport sûr.
- Répondre à des réclamations ou des demandes de renseignements arrivant par e-mail, si vous n'êtes pas sûr de qui est l'expéditeur

Interdits

Tout élément obscène, pornographique, de prosélytisme, incitant à la haine raciale sont proscrits. Tout élément qui peut être choquant pour une autre personne – à caractère sexuel, raciste, sexiste, politique ou religieux qui comporterait des commentaires déplacés sur des orientations sexuelles, des handicaps ou des particularités personnelles est inacceptable.

Envoyer, Accéder, Visualiser, demander ou télécharger ce genre de documents est une infraction sérieuse à la politique et aux valeurs éthiques du FJT en matière d'Internet et d'E-mail et peut constituer un délit. **Un rappel à l'ordre, voire des sanctions, pourront en résulter telles qu'elles sont définies dans le règlement de fonctionnement, en relation avec la faute commise et dans le respect des droits de la défense** (interdiction temporaire ou définitive d'utiliser l'espace multi média, voire la résiliation du titre d'occupation en cas d'infraction grave).

La récupération de fichiers auprès de sources inadéquates n'est pas autorisée, car elle présente le risque d'introduire des virus ou des logiciels piratés ou sans licence (jeux, économiseurs d'écran, exécutables).

Aspect légal – Lois sur la copie

Les Lois sur la propriété intellectuelle s'appliquent à l'email et à tout ce qui circule sur Internet. Les éléments déposés ne doivent pas être téléchargés et mis en circulation.

Surveillance

Le FJT se réserve le droit de contrôler le bon usage des règles d'utilisation des outils informatiques appartenant à l'entreprise dans le respect de la liberté individuelle des résidents.

Par la présente, vous déclarez avoir pris connaissance de cette Charte informatique et vous vous engagez à respecter les règles qui y sont notifiées.

FJT sainte Constance :

Nom du résident :

Date :

Signature :